



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 21-20250905

REFORME DES VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **31**

Absents représentés : **11**

Absents : **06**

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée

par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 21-20250905**REFORME DES VEHICULES DU PARC AUTOMOBILE**

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la mise en réforme des véhicules ci-après, propriété de la CASUD :

Immatriculation	Marque du véhicule	Date d'acquisition	Motif
BJ 829 CN	PEUGEOT 206 +	21/02/11	véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
EP 297 VB	CITROËN BERLINGO	09/08/17	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
CW 091 HM	RENAULT MEGANE	27/06/13	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
DE 408 BX	RENAULT TWINGO	20/03/14	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
BD 214 XM	PEUGEOT 206	29/11/10	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
BD 171 XM	PEUGEOT 208	29/11/10	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
AH 633 GQ	PEUGEOT 207	15/12/09	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
DF 089 BE	PEUGEOT BOXER	18/04/14	Véhicule immobilisé hors service. Montant des réparations > 5000 €
DD 227 CN	PEUGEOT BOXER	17/02/14	véhicule immobilisé depuis juillet 2025. Montant estimé des réparations > 5000€

Ces véhicules sont immobilisés du fait de leur état de dégradation et avaries mécaniques sévères allant bien au-delà des marchés d'entretien des véhicules. De même, les frais de rénovation, voire de restauration afin que les véhicules soient opérationnels, seraient disproportionnés eu égard à leur âge et leur valeur marchande.

Vu les articles L 2122-22 10° et L 5211-1, du Code Général des Collectivités Territoriales combinés, qui permettent l'aliénation des biens mobiliers,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,
- d'approuver la vente de gré à gré par un commissaire priseur des véhicules ci-dessus,
- d'autoriser le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,
- approuve la vente de gré à gré par un commissaire-priseur des véhicules ci-dessus,
- autorise le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU